



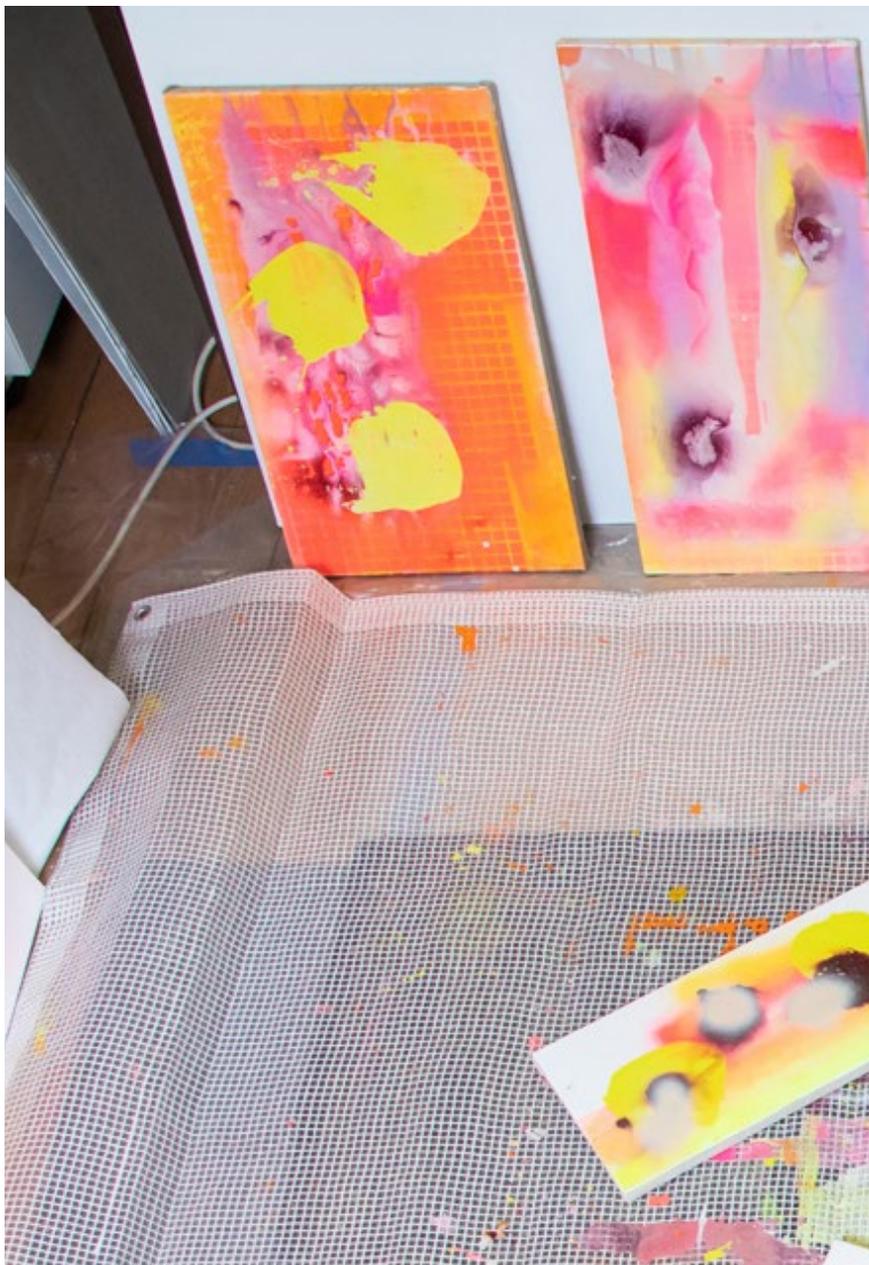
**Dispositif d'accompagnement à destination des artistes du 14ème  
arrondissement ou ayant une pratique en lien avec le territoire  
Intégration en cours d'année.**

Session partielle : du 1er septembre 2023 au 31 janvier 2024.

Date limite de réception des candidatures : 16 juillet 2023

Candidatures et renseignements auprès de [ateliersdaguerre@hypermur.com](mailto:ateliersdaguerre@hypermur.com)





## **1/ LA MISSION DES ATELIERS DAGUERRE**

Les Ateliers Daguerre ont pour objectif de soutenir la création artistique professionnelle ou émergente en proposant un dispositif d'accompagnement ainsi que des espaces de travail situés au 40 rue Boulard dans le 14ème arrondissement de Paris.

L'une des priorités des Ateliers Daguerre est d'accompagner les artistes dans une démarche de professionnalisation en mettant à leur disposition des ressources ainsi qu'en organisant des rencontres régulières avec des professionnels (galeristes, professionnels, ...). Bénéficiant d'espaces de travail mis à disposition par la Mairie du 14ème arrondissement, les résidents développent leur création personnelle sur un temps long, tout en participant à la vie culturelle de l'arrondissement par des expositions collectives ainsi que des temps de médiation avec les écoles et associations.

La mutualisation des connaissances et l'échange entre résident·e·s sont également attendus dans un esprit de partage et d'entraide.

Les Ateliers Daguerre sont animés par l'association Hypermur.

Pour participer à ce dispositif, **les artistes résidents sélectionnés devront s'acquitter d'une participation aux frais de 130€ par mois** et souscrire à une assurance pour risque lié à l'occupation d'un immeuble.

## **2/ LES ARTISTES ELIGIBLES**

Sont éligibles les artistes :

- résidant dans le 14ème arrondissement
- OU justifiant d'un lien fort avec le territoire du 14ème arrondissement
- OU souhaitant développer un travail en lien avec le territoire.



Ce programme s'adresse à toutes les disciplines des arts visuels, dans la limite des possibilités techniques et matérielles des espaces de travail disponibles.

Les candidats peuvent se présenter deux années de suite au maximum.

### **3/ LA DUREE DE LA RESIDENCE**

Pour cet appel à candidature, la durée de mise à disposition s'étend **du 1er septembre 2023 au 31 janvier 2024**.

### **4/ LES ESPACES**

Les espaces de travail sont situés au 40 rue Boulard, 75014 Paris.

Les espaces de travail individuels vont de 10 à 15 m<sup>2</sup>. Chaque salle compte 2 à 4 espaces individuels séparés par du mobilier ou des demi-cloisons. Ils sont attribués par le jury en fonction des pratiques, des projets et des demandes des candidats.

À chaque étage, près de leur atelier, les artistes ont accès à un point d'eau et sanitaire commun.

Les résidents disposent d'un accès à internet.

### **5/ L'ACCOMPAGNEMENT ET LA DIFFUSION**

Le programme des Ateliers Daguerre propose des rencontres avec des professionnels du secteur artistique : galeriste, curateur·ice, spécialiste du droit d'auteur, etc.

Des actions de communication sont mises en œuvre pour promouvoir le travail de chaque résident.

Des ressources professionnelles sont mises à disposition des résidents (fiches pratiques, appels à création, ...).



## **6/ L'EXPOSITION COLLECTIVE**

Le programme des Ateliers Daguerre s'achève par une exposition collective à la Galerie du Montparnasse. Les artistes assurent une présence à tours de rôles à la Galerie pendant la durée de l'exposition.

## **7/ LES EVENEMENTS**

La participation à deux événements portes ouvertes permettent aux artistes de faire connaître leur travail et vendre des œuvres et deux événements participatifs pensés avec les artistes résidents.

## **8/ PARTICIPATION AUX FRAIS**

Les artistes devront s'acquitter d'une participation aux frais de 130 € par mois ET souscrire à une assurance, à leur charge, pour risque lié à l'occupation d'un immeuble.

## **9/ ENGAGEMENTS DES ARTISTES**

Les artistes s'engagent à utiliser régulièrement l'espace qui leur est mis à disposition. Ces espaces sont des espaces de travail et de création. Ils ne doivent pas être utilisés comme des espaces de stockage.

Chaque artiste s'engage à consacrer 10 heures sur la période de 5 mois, à des actions pédagogiques ou de médiation.

Chaque artiste résident-e s'engage à participer aux événements, journées portes ouvertes et expositions organisées, et à assurer au moins deux permanences durant le temps d'exposition à la Galerie du Montparnasse.

Chaque artiste s'engage à prendre part à l'esprit d'entraide et de convivialité du dispositif des Ateliers Daguerre et à signer le règlement intérieur.



## 10/ COMITE DE SÉLECTION

Le comité qui examinera les candidatures et sélectionnera les résident·e·s sera composé de :

- **Mélody Tonolli**, adjointe à la Maire en charge de la culture, du patrimoine et de la vie nocturne,
- **Syvie Meyer-Dreux** directrice d'Art sous X,
- **Renaud Cousin** directeur d'Hypermur.

Le dossier de candidature est à envoyer au format PDF jusqu'au **16 juillet 2023** à l'adresse : [ateliersdaguerre@hypermur.com](mailto:ateliersdaguerre@hypermur.com)

Il doit comprendre :

- CV d'artiste ;
- Portfolio présentant votre travail ;
- Le formulaire de candidature dûment rempli et signé ;
- Une note d'intention ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une attestation du quotient familial OU une déclaration d'impôt ;
- Attestation inscription Maison des Artistes, Agessa, ...

 [@lesateliersdaguerre](https://www.instagram.com/lesateliersdaguerre)

 [www.lesateliersdaguerre.fr](http://www.lesateliersdaguerre.fr)